



Controle OPJ hors service URGENT ..!!

Par **Madrileno94**, le **08/08/2013 à 22:45**

Bonjour a tous!!
Actuellement en vacances en Bretagne, je rentrais à ma residence.
J'ai voulu doubler une voiture très lente, clignotant etc, mais cette voiture a accéléré et m'a bloqué, j'ai du piler sur une dos d'âne et me rabattre d'urgence puisqu'une voiture arrivait en face...!!
Voyant que le conducteur me collait au train je décide d'accélérer un peu.
Il me colle toujours et me suit, je décide donc de faire trois fois le tour du quartier rien à faire il me suit,
Je passe alors le portail de ma maison sort de la voiture prêt à en découdre avec lui et là un agent de police sort de la voiture civile.
Il était en uniforme sans arme ni rien juste l'uniforme.
Il me dit être commandant OPJ et contrôle mon identité et appelle le commissariat avec son simple téléphone portable pour vérifier...!!
Non seulement il a été très agressif avec moi mais en plus il n'a daigné me montrer sa plaque qu'à la toute fin...!!
Il m'a convoqué demain à 11h30 au commissariat pour vitesse excessive. Quels sont mes droits sachant que j'ai joué la carte du "vous m'avez suivi, j'ai accéléré parce que qui me dit que vous êtes pas un fou.. Etc"
Ce à quoi il m'a répondu qu'on était pas à Paris...!!
Il n'avait pas non plus de girophare...!!
Dois-je me rendre à sa convocation? Que se passe-t-il si je n'y vais pas ..? Qu'est-ce que je risque sachant que je compte contester puisqu'il m'a empêché de le doubler aussi...!!
A préciser qu'il m'a convoqué ORALEMENT...!! [fluo]merci[/fluo]

Par **amajuris**, le **08/08/2013 à 23:00**

bsr,
je vous conseille d'y aller afin de vous expliquer tranquillement.
pas besoin de girophare, ni d'arme, ni de radio pour qu'un commandant de police vous verbalise pour conduite dangereuse car il est assermenté.
ncdt

Par **Madrileno94**, le **08/08/2013** à **23:42**

Oui mais la convocation était orale.. Pas de convocation écrite..!!
Il a relevé mon identité et la carte gripe qui n'est pas à mon nom.